

## Ambitions

### Engagements

AMBITION 1 : Relocaliser une production alimentaire accessible à tous, moins carnée, et restaurant des sols vivants.

1.1 : Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels => STOP à l'artificialisation nette des sols agricoles et naturels pour arriver à 0 ha artificialisé en 2026.	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
	Irréaliste, PLUIH a inscrit réduction des surfaces consommées, mais maintient une conso de 150 ha/an. PLUI a classé des espaces agris.	Installer des agriculteurs, même temporairement, quitte à utiliser la préemption
1.2 : Cantines scolaires : produits à 100 % d'origine locale, 50% en bio et 2 jours 100 % végétariens par semaine au plus tôt dans le mandat.	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
	Cuisine centrale: 50% local, 60% sous signe de qualité (100% pour viandes) Appro : partenariat avec territoires limitrophes	50 % de bio en 2023. Parler de Bio régional

AMBITION 2 : Ramener de la fraîcheur naturelle en ville et adapter le territoire aux réchauffements climatiques

2.1 : Chaque habitant de la métropole est à moins de 5 minutes à pied d'un lieu de fraîcheur public et accueillant	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
	difficultés, création d'îlot de fraîcheur. Engagement lors de l'oral	oui à 10 min lors de l'oral et 5 min dans l'engagement écrit
2.2 : Dès le début du mandat, dans tout nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement (Privé ou public) imposer un minimum de 30 % de surface végétale en pleine terre	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
	difficile selon les lieux. Le projet propose une augmentation de +10%	Proposition sur engagement de réaliser un inventaire des sols et du bâti avec notion sol vivant

AMBITION 3 : Des Transports collectifs plus avantageux que les transports individuels dans la Métropole

3.1 : Diviser la part de la voiture individuelle de moitié sur les déplacements, sur Toulouse ET sur Toulouse Métropole d'ici 2026.	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
3.2 : Moins de 50 minutes de temps de trajet en transport en commun pour rejoindre n'importe quel point de la métropole, à une fréquence et avec des amplitudes horaires qui correspondent aux besoins des usagers.	<b>NON</b>	<b>NON</b>
3.3 : 80% des habitants de la Métropole ont un point de TC (ou TAD) à moins de 200 m de chez eux ou de leur travail en 2025 - Objectif 100% en 2030	<b>NON</b>	<b>PLUTOT OUI</b>
Favorable à la ligne 3 du métro	<b>OUI</b>	<b>PLUTOT OUI</b>
favorable au RER Toulousain	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

## Ambitions

### Engagements

AMBITION 4 : Rendre l'usage du vélo attractif, prioritaire et accessible, et favoriser la marche à pied.

	PLUTOT NON	OUI
4.1 : Doubler la part modale de la marche à pied et du vélo à la fin du mandat à Toulouse	<p>Piétonnisation : séparer cyclable et piétons</p> <p>10 M d'€ par an pour la sécurisation vélo + nouveaux aménagements urbains pour faire reculer les véhicules privés</p>	<p>Contraindre la circulation voiture pour récupérer de l'espace (fermeture de zones à la voiture, contrainte sur la cylindrée) - en concertation avec riverains</p> <p>Piétonnisation progressive incluant les PMR</p>

	PLUTOT NON	OUI
<p>4.2 : Convertir toutes les voies cyclables en pistes cyclables pour sécuriser la pratique du vélo</p> <p>4.3 : Zéro discontinuité dans les pistes cyclables à la fin du mandat</p>	<p>pistes cyclables physiquement séparées des voies voitures uniquement si c'est possible</p> <p>Supprimer la double voie du bord du canal</p> <p>Rue de Metz : refaire le parcours de F. Verdier à Esquirol + piétonniser le pont Saint Pierre</p> <p>3000 places vélo supplémentaires en surface + stationnement gratuit parking Indigo</p> <p>27 M€ budget (hors REV)</p>	<p>Transformation des bandes en pistes sans discontinuité</p> <p>Mise en place schéma directeur cyclable + REV</p> <p>Formation vélo en appui avec les associations</p> <p>Budget de 50 M€</p>

AMBITION 5 : Mettre en oeuvre la transition de l'économie vers l'économie de la transition (Métropole résiliente)

	PLUTOT NON	OUI
5.1 : Mettre en place, dans chacun des 6 secteurs de Toulouse une plateforme de récupération et de réparation, animée par les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.	3 déchetteries en centre ville	

	PLUTOT OUI	OUI
5.2 : Créer un pôle économique Low Tech dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment, opérationnel dès 2023	mais méthode et moyens à mettre en oeuvre peu argumentés	Structuration de filières économiques "emplois climat"

AMBITION 6 : Tendre vers une métropole zéro déchet

	NON	OUI
6.1 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 14% par habitant en 2026 par rapport à 2016 (de 467 à 402 kg)	<p>Pas de vraie réflexion sur la réduction des déchets, notamment plastiques. Focalisé seulement sur le recyclage.</p> <p>Pas de mise en place de consigne de verre.</p>	<p>Etude de la mise en place de la tarification incitative sur le territoire</p> <p>Promotion de la consigne de verre</p>

	PLUTOT OUI	OUI
6.2 : 100% des biodéchets et déchets verts valorisés : sous forme d'énergie ou toute autre valorisation écologique.	mais manque d'ambition (des expérimentations)	Plan compost pour réduire et valoriser localement les biodéchets grâce au compostage

## Ambitions

### Engagements

#### AMBITION 7 : Maîtriser la distribution, la qualité et la consommation de l'eau, et protéger les ressources

	NON	OUI
7.1 : Garantir l'exploitation publique (donc durable) de la ressource Eau	Délégation de service public, la mairie reste maître des équipements	Retour en régie publique pas possible à court terme à cause des contrats de 12 ans signés avec Veolia/Suez, mais audit de ces contrats et conseil citoyen
7.2 : Mettre en place une tarification sociale et solidaire de l'eau : les premiers m3 pour les besoins de base à prix très réduit et forte augmentation au-delà pour pénaliser les plus gros consommateurs	Baisse des tarifs de l'eau au m3 pour tous, pas besoin de tarif solidaire	Pour les particuliers : tarification solidaire sur les premiers m <sup>3</sup>  Pas de réponse sur comment inciter industriels et agriculteurs à des pratiques plus économes en eau

#### AMBITION 8 : Un habitat énergétiquement performant pour tous dans un quartier à vivre

	OUI	OUI
8.1 : Mettre en place un outil public (ou guichet unique) de la rénovation énergétique avec 1ETP/100.000 habitants métropolitains au minimum dès 2021 pour accompagner la réduction des consommations d'énergie des habitants pour atteindre 2 conseillers par tranche de 100 000 en 2025.	1 lieu pour 400000 habitant.  organisme conseil pour la rénovation énergétique financé par projet européen EROS	Propositions de créer de nombreux postes de Conseiller info énergie et d'ambassadeur de l'énergie
8.2 : Diviser par 4 le nombre d'étiquettes énergie D à G dans les logements sociaux d'ici la fin du mandat, atteindre 0 en 2030	7000/an soit 42k fin mandat  Office foncier solidaire (baisse coût global logement)	20000 logements à hauteur de 2000€ par projet (40 millions de budget)
8.3 : Interdire toute nouvelle zone commerciale de périphérie au profit des commerces de proximité	Difficile a cause des regles existqntes	totalément opposé mais difficile de s'engager car pas décisionnaire final.  Limiter drastiquement l'ouverture de nouvelles zones commerciales.

#### AMBITION 9 : Produire localement l'énergie consommée par le territoire

	PLUTOT NON	OUI
9.1 : Doubler le taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R : passer de 5% à 10% en proposant d'autres sources que l'incinération des OM	Focalisé sur la méthanisation des déchets	Engagement pour élargir le réseau de chaleur et réduire la part de l'incinération  Etude sur la récupération de la chaleur fatale industrielle (data centers,...)
9.2 : Créer une société publique ouverte à l'investissement citoyen pour favoriser l'émergence d'énergie renouvelable locaux, afin d'augmenter de 50% la production d'électricité produite à partir der projets d'ENR pour la porter au minimum à 80 GWh en 2026.	Actionnariat citoyen dans des projets photovoltaïques publiques (ex Oncopole)  Conseils sur le photovoltaïque mais pas de subventions aux projets des citoyens	Engagement dans le secteur des énergies renouvelables sans proposition chiffrée



# Synthèse des engagements sur le Pacte Toulousain pour le Climat



Toulouse - Elections municipales 2020 - 2nd Tour

Jean-Luc Moudenc Antoine Maurice

## Ambitions

### Engagements

AMBITION 10 : Eduquer, former et inciter tous les habitants de Toulouse Métropole à la transition écologique

10.1 : Interdire la publicité commerciale sur l'espace public d'ici 2025	NON	OUI
10.2 : Créer dès 2020 un Conseil Citoyen de la transformation énergétique et de la protection écologique doté de moyens propres qui aura pour mission de contrôler l'application des engagements écologiques des élus.	NON	OUI
10.3 : S'engager publiquement et en tant qu'actionnaire de l'aéroport pour une réduction de l'utilisation de l'avion dans les vols intérieurs, avec comme objectif affiché : - 50% du nombre de voyageurs pour ces lignes à horizon 2030.	NON	OUI

AMBITION 11 : TOULOUSE METROPOLE, UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

11.1 : Faire réaliser et publier les bilans carbone en amont de tout projet municipal ou métropolitain. Refuser tous les projets dont l'impact est néfaste au climat ou à la biodiversité.	NON	OUI
11.2 : Inscrire dans TOUT appel d'offre de projet de plus de 50 000 € : - une clause bilan carbone et énergie (projet et fonctionnement) - une clause obligeant à prévoir la réduction et la valorisation des déchets professionnels. - en complément des clauses environnementales et sociales. Dans les critères de sélection pour désigner le projet rapportant l'appel d'offre, donner le poids le plus important à l'évaluation de la qualité écologique du dossier (clauses ci-dessus), et non à l'aspect financier.	OUI	OUI
11.3 : Nommer un Premier Adjoint (Toulouse) et un Vice-Président (Toulouse Métropole) en charge de la Transformation énergétique et écologique. Placer sous sa responsabilité les finances et les marchés publics	NON	OUI